

Marché de Prestations Intellectuelles Analyse des Besoins Sociaux du territoire intercommunal Marché n°2026-29

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Pays des Abers

Mode de consultation : Procédure adaptée

Pli à remettre avant le 19 octobre 2026, 12 heures

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la délégation à un prestataire externe, l'animation et la réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) intercommunale. Elle en assurera le pilotage et le lien avec les acteurs locaux.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché n'est pas alloti au regard de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

2.2 Durée du contrat

La date prévisionnelle de commencement est fixée à novembre 2026. Le contrat débutera effectivement à sa notification et se termine avec l'admission sans réserve des dernières prestations.

2.3 Délais d'exécution

Les délais d'exécution de chaque phase sont indiqués au Contrat.
La restitution finale aura lieu en juin 2027.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de leur remise initiale ou de la date limite de réponse de la dernière phase de négociation.

3.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4 Clauses environnementales

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP.

3.5 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le Pays des Abers peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

4. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement. Il comprend les documents suivants :

Les pièces administratives :

- Le présent Règlement de Consultation (RC),
- Le contrat valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- L'annexe- Déclaration cotraitance,

Les pièces techniques:

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- La trame du mémoire technique

Les annexes administratives :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
- Un acte de sous-traitance : DC4.

5. Réponse des entreprises

5.1 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

5.2 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

5.3 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **19 octobre 2026, 12h00**. Il est à transmettre obligatoirement par dépôt électronique (réponse limitée à 1 Go), via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh . Aucun dépôt papier ne sera accepté. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres.

Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

5.4 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le pli électronique dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- ☐ Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2) et ses annexes (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),
- ☐ Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- ☐ L'annexe
- ☐ Les annexes « cotraitance », le cas échéant,
- ☐ Le devis,
- ☐ La / le(s) DC4, le cas échéant,
- ☐ Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- ☐ Un RIB.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, ...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

6. Analyse des plis

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :

Identification de l'ensemble des membres du groupement

Forme du groupement

Habilitation du mandataire

Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Liste des principaux services effectués au cours des <u>trois dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – références pertinentes au regard de la nature du projet
Assurances
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 Critères de choix de l'offre

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	70 %
<i>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %</i>	
<u>Sous-critère n°1 : Pertinence de la méthodologie et organisation proposée dans le cadre du présent marché, appréciée au regard de la note n°1 – 25 %</u>	
<u>Sous-critère n°2 : Pertinence de compréhension des enjeux, appréciée au regard de la note n°2 – 15%</u>	
<u>Sous-critère n°3: Pertinence des moyens humains mis en œuvre dans le cadre du présent marché, appréciées au regard de la note n°3 – 15 %</u>	
<u>Sous-critère n°4 : Qualité des livrables, appréciée au regard de la note n°4 – 10%</u>	
<u>Sous-critère n°5 : Performances environnementales, au regard de la note n°5 – 5 %</u>	
Prix des prestations	30 %

Critère « Valeur technique » : La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

Précisions concernant l'analyse du critère « prix » : Le critère « Prix » correspond au montant contractuel indiqué dans le contrat. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère « Valeur technique ».

7. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).